

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES DÉPOSE SON RAPPORT

Ottawa, 8 novembre 2012 – Un rapport intitulé *Après la Feuille de route : cap vers une amélioration des programmes et de la prestation des services* fut déposé à la Chambre des communes par le Comité permanent des langues officielles. Vous vous souviendrez que le gouvernement fédéral avait entamé le printemps dernier une série de consultations afin d'évaluer les besoins des communautés de langues officielles au Canada. La consultation avait entre autres comme objectif d'évaluer l'actuelle *Feuille de route* du gouvernement fédéral qui prend fin le 31 mars prochain. La *Feuille de route* est l'outil par lequel plusieurs organismes francophones, dont l'AJEFNB, reçoivent leur financement.

Dans son rapport, le Comité permanent propose trente-huit (38) recommandations au total, dont une qui voudrait que les ressources financières pour mettre en œuvre une nouvelle initiative pour le développement et l'épanouissement des communautés de langues officielles au Canada demeurent les mêmes que celles qui avaient été prévues de 2008 à 2013. Autre recommandation qui toucherait de près les organismes comme l'AJEFNB : *Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada appuie les organismes, institutions et réseaux des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et qu'elle finance leurs capacités pour assurer la livraison de services de qualité égale dans la langue de la minorité.*

Le gouvernement fédéral devra maintenant donner sa réponse au Comité permanent. Appuiera-t-il les

recommandations suggérées dans le rapport ? Tel qu'exprimé par notre présidente, Julie Emond-McCarthy, dans le rapport qu'elle présenta à l'assemblée générale annuelle le 3 novembre dernier, le financement du fonctionnement de base de l'AJEFNB en dépend. Plusieurs organismes, dont la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) ont réagi au rapport et recommandent une certaine prudence dans l'interprétation à y accorder. Vous comprendrez que l'AJEFNB suit ce dossier de très près. Pour consulter le rapport intégral, nous vous invitons à visiter le site www.parl.gc.ca/LANG-F.

ADHÉSION À L'AJEFNB C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER !

Vous aurez sûrement reçu dernièrement une invitation à renouveler votre adhésion à l'AJEFNB. Sachez que plus que jamais, votre appui est essentiel afin que votre association puisse continuer à œuvrer vers l'accès à la justice en français et vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Renouvelez dès maintenant !

AVIS AUX INTÉRESSÉS... L'AJEFNB OFFRIRA DES FORMATIONS EN 2013 !

Le taux de participation aux formations offertes dans le cadre de notre assemblée générale annuelle en novembre dernier a de loin dépassé nos attentes et c'est donc avec enthousiasme que nous vous avisons dès maintenant que deux (2) formations seront offertes l'automne prochain à Moncton dans

le cadre de notre assemblée générale annuelle de 2013 ! Le comité d'organisation ne s'est pas encore arrêté à une date ni à des thèmes précis, mais sachez que le tout se déroulera en novembre.

DROITS DE LA PERSONNE ET DROITS LINGUISTIQUES

À la suite d'une lettre envoyée à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, nous avons été informé qu'en principe, la Commission n'examine pas une plainte portant sur les droits linguistiques. Rappelons que La *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick prévoit quinze (15) motifs de discrimination et que les droits linguistiques en tant que tel n'y figurent pas. Toutefois, il semblerait que dépendamment de la situation qui se présente, la Commission pourrait examiner une plainte de nature linguistique dans un contexte d'ascendance.

DEUX MEMBRES SONT NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

Sincères félicitations à William Collette et à Thomas Maillet ! Rappelons que cette distinction sert à souligner le mérite exceptionnel et la contribution sans égal à la profession juridique et à la collectivité.

NOUVEAUTÉS À VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour 2012-2013 : La région Restigouche est maintenant représentée par Prisca Levesque et le corps professoral est maintenant représenté par le professeur Robert LeBlanc. Nous en profitons pour leur souhaiter la bienvenue ! Les postes des régions de Fundy et de Kent-Miramichi restent encore à combler. La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu par téléconférence le 15 février prochain. Si vous désirez ajouter un sujet à l'ordre du jour ou si vous souhaitez discuter avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-384-7978.

PROFIL D'UN MEMBRE

Robert LeBlanc – Après avoir obtenu son baccalauréat en sciences sociales (spécialisation en science politique) et son baccalauréat en droit de l'Université de Moncton en 1986 et en 1989 respectivement, Robert LeBlanc a occupé, pendant un an, le poste d'auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada. Par la suite, il a poursuivi ses études en droit à la Queen's University, d'où il a obtenu la maîtrise en 1994, l'année pendant laquelle il est d'ailleurs devenu membre du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a été retenu comme chargé d'enseignement à la Faculté de droit de

l'Université de Moncton en 1991 et y est maintenant professeur. Depuis le mois de juillet 2005, il y occupe aussi le poste de vice-doyen.

Au cours de sa carrière à la Faculté de droit, il a notamment enseigné dans les domaines du droit corporatif, du droit des associations, du droit des sûretés immobilières et du droit constitutionnel. Il a aussi publié, prononcé des communications ou effectué des recherches dans ces domaines, entre autres. Il a, par ailleurs, été rédacteur en chef de la Revue *Égalité*, vice-président de la Société acadienne d'analyse politique et rédacteur en chef de la *Revue de la common law en français*.

Membre actif de la communauté juridique, il a été, de 2001 à 2006, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et des avocates de la région de Moncton et est maintenant, entre autres, membre du conseil d'administration de l'AJEFNB, du conseil d'administration du Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick ainsi que du comité de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien sur l'éducation juridique permanente.

À l'occasion de notre 25^e, nos pensées

se tournent avec reconnaissance vers ceux

et celles qui rendent possible notre succès.

L'AJEFNB vous souhaite un heureux temps

des Fêtes ! Que la Nouvelle Année vous

procure santé, bonheur et justice !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Présidente Julie Emond-McCarthy
Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9
Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 248 membres.
